

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chartierville, lundi 2 décembre 2019 à la salle du Conseil de Chartierville, sous la présidence du maire M. Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion ouvre la séance à 19h00.

Sont présents :

M. Claude Gagnon, conseiller poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
Mme Nathalie Guesneau, conseillère poste # 3
M. Kenneth Cameron, conseiller poste#4
M. Claude Sévigny, conseiller poste # 5
Mme Vanessa Faucher, conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière Mme Pamela Blais est aussi présente.

19-3208

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2019.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 7.1. Résolution – Adoption du calendrier des séances du Conseil
 - 7.2. Résolution – Nomination de Mme Thérèse Chouinard responsable à la bibliothèque municipale
 - 7.3. Résolution – Test autopompe camion incendie
 - 7.4. Résolution – Renouvellement FQM
 - 7.5. Résolution – Options PMA assurances Inc. (MMQ)
 - 7.6. Résolution – Avance Musique aux Sommets
 - 7.7. Résolution – Nomination chef pompier et adjoint
 - 7.8. Résolution – Appui pour la création d'un fonds pour la route 257
 - 7.9. Résolution – Appui financier Contrée du Massif
 - 7.10. Résolution – Appui financier Comité du Père Noël
 - 7.11. Résolution – Appui financier Fondation Pauline Beaudry
 - 7.12. Résolution – Appui financier SDE
 - 7.13. Résolution – Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 7.14. Résolution – Dépôt du projet Règlement de taxation 2020-01
 - 7.15. Résolution – Avis de motion Règlement de taxation 2020-01
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

19-3209

3. Adoption du procès-verbal :

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2019.

19-3210

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par M. Claude Sévigny et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2019, pour un total des dépenses d'une somme de 64 607,24 \$ et un total des revenus d'une somme 15 637,13 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Denis Dion annonce la nomination de M. Simon Lafrenière comme chef pompier et de M. Guillaume Dodier comme adjoint au chef pompier. Tous deux suivront la formation d'officier sous peu.

M. Dion informe que la campagne Ose le Haut de la MRC du Haut-Saint-François est officiellement lancée. Cette campagne résulte de la Démarche Globale et Intégrée afin de mieux cerner les forces et les faiblesses du Haut-Saint-François et ainsi offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens.

Concernant le tonnage de déchets, celui-ci est toujours à la baisse comparativement à l'an passé. La municipalité a enregistré une diminution de ses déchets d'environ 8% pour le mois d'octobre.

6. Rapport des comités ad hoc :

M. Kenneth Cameron explique que le comité pour la sécurité publique continue de travailler sur son plan d'urgence. Pour ce qui est du 150^e, celui-ci se propose de préparer une mise à jour papier à distribuer aux membres du Conseil ainsi qu'aux autres comités impliqués dans les activités prévues en 2020.

M. Simon Lafrenière revient sur la rencontre spéciale de Valoris pour les élus et malheureusement rien de nouveau n'a été présenté à cette rencontre.

Mme Vanessa Faucher donne de l'information sur la fête du comité du Père Noël prévu le 22 décembre prochain.

Mme Nathalie Guesneau souhaite améliorer le confort de nos salles et compte travailler sur ce dossier durant le congé des Fêtes.

M. Claude Sévigny travaille toujours sur l'organisation d'un événement durant la semaine de relâche pour les enfants et les adultes, une demande de subvention a été faite.

M. Claude Gagnon annonce qu'il ne reste qu'une vingtaine de billets à vendre pour le spectacle des Grandes Crues. Celui-ci fait également un bref retour sur l'activité du Marché de Noël.

7. Informations, correspondances et demandes diverses :

19-3211

7.1. Résolution – Adoption du calendrier des séances du Conseil

Il est proposé par M. Claude Gagnon, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'adopter le calendrier des séances du Conseil tel que suit :

6 janvier	6 avril	6 juillet	5 octobre
3 février	4 mai	3 août	2 novembre
2 mars	1 juin	8 (mardi) septembre	7 décembre

Adopté à l'unanimité

19-3212

7.2. Résolution – Nomination de Mme Thérèse Chouinard responsable à la bibliothèque municipale

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par Mme Vanessa Faucher d'accepter la candidature de Mme Thérèse Chouinard comme responsable à la bibliothèque municipale de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

19-3213

7.3. Résolution – Test autopompe camion incendie

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'accepter la soumission d'Aréo-Feu pour les tests d'autopompe du camion incendie de la municipalité selon les normes exigées au coût de 813,00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

19-3214

7.4. Résolution – Renouvellement FQM

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny de renouveler l'adhésion pour l'année 2020 à la Fédération Québécoise des municipalités au coût de 959,56 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

19-3215

7.5. Résolution – Options PMA assurances Inc. (MMQ)

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny de n'ajouter aucune des options proposées par l'assureur PMA assurances Inc. (MMQ) au programme d'assurance déjà existant.

Adopté à l'unanimité

19-3216

7.6. Résolution – Avance Musique aux Sommets

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M. Claude Gagnon d'accepter de verser une avance de 10 000 \$ à l'OBNL Musique aux Sommets pour l'engagement de l'Orchestre du septième Art pour le spectacle de 2020.

Adopté à l'unanimité

19-3217

7.7. Résolution – Nomination chef pompier et adjoint

Considérant la démission de M. Jack Hladin au poste de Chef pompier;

Attendu qu'une offre d'emploi a été envoyé aux pompiers volontaires de la municipalité de Chartierville pour ce poste;

Considérant l'analyse et la qualité des candidats;

Il est proposé par M. Kenneth Cameron, appuyé par Mme Nathalie Guesneau,

D'accepter la candidature de M. Simon Lafrenière comme chef pompier et celle de M. Guillaume Dodier comme adjoint au chef pompier;

Que les candidats seront formés comme officier non urbain au frais de la municipalité et que ces coûts seront soumis au programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-3218

7.8. Résolution – Appui pour la création d'un fonds pour la route 257

Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des cinq (5) municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Sévigny, **IL EST RÉ-SOLU**

QUE la municipalité de Chartierville appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

Que la municipalité de Chartierville participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- e) La capacité de payer des cinq (5) municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie au député, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE le maire soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-3219

7.9. Résolution – Appui financier Contrée du Massif

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher et **appuyé** par M. Claude Gagnon que la municipalité de Chartierville appuie La Contrée du Massif dans ses démarches et lui accorde un appui financier de 1 500,00 \$ pour 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-3220

7.10. Résolution – Appui financier Comité du Père Noël

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau d'autoriser un montant de 800,00 \$ au Comité du Père Noël et de verser un montant supplémentaire de 500,00 \$, montant crédité par le fournisseur Pavage Estrie Beauce sur la facture 1747, pour un montant total de 1 300,00 \$ et ce pour les activités du 22 décembre 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.11. Résolution – Appui financier Fondation Pauline Beaudry

19-3221

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par Mme Nathalie Guesneau de faire l'achat de 2 billets pour le Gala de magie afin de soutenir la mission de la Fondation Pauline Beaudry, soulager la pauvreté en subventionnant principalement aux besoins alimentaires des personnes démunies de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-3222

7.12. Résolution – Appui financier SDE

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Kenneth Cameron de renouveler la participation annuelle de la municipalité pour la Route des Sommets 2020 pour un montant de 400,00 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-3223

7.13. Résolution – Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par Mme Vanessa Faucher de déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la municipalité de Chartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-3224

7.14. Résolution – Dépôt du projet Règlement de taxation 2020-01

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M. Simon Lafrenière de déposer le projet de règlement 2020-01 afin de fixer les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2020.

MRC du Haut-Saint-François
Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc JOB 1K0

Règlement numéro 2020-01

Fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020
et les conditions de leur perception
Adoption du calendrier 20120

Attendu que la Municipalité de Chartierville a adopté son budget pour l'année 2020 prévoyant des revenus égaux aux dépenses qui y figurent ;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance régulière du Conseil tenue le 2 décembre 2019 par XXXXXXXX;

En conséquence, il est proposé par XXXXX, appuyé par XXXXXX et résolu unanimement que le Conseil de la Municipalité de Chartierville ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 – BUDGET

Il est adopté le budget des recettes et dépenses pour l'année 2020, au montant de NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE-TROIS dollars (923 753 \$), tel qu'il appert au document annexé au présent règlement.

Il est décrété qu'un document explicatif sur le budget soit et est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité en conformité avec les dispositions de l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 3 – TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Pour l'exécution de ce budget, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, pour l'année 2020, une taxe sur tous les biens fonds imposables de la municipalité sur la base de leur valeur portée au rôle d'évaluation en raison de QUATRE-VINGT-UN cents (0,81 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation.

ARTICLE 4 – TARIFICATION POUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Il est aussi, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, pour l'année 2020, une taxe d'utilisateur-payeur établie par la MRC du Haut-Saint-François, tel qu'il appert au document ci-dessous, pour la gestion des boues de fosses septiques à tous les propriétaires de résidence, chalet, commerce ou autre propriété servant de lieu de résidence principale ou secondaire. Le service de vidange des fosses septiques est donné en respectant le calendrier établi par la MRC du Haut-Saint-François.

MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS				
TARIFS 2020				
FRAIS MESURE 16 \$ OBLIGATOIRE POUR LES FOSSES CONVENTIONNELLES				
VOLUME	CONVENTIONNELLE	SCELLÉE	AUTRES	PUISARDS
-749	40	73	63	63
750 À 999	40	73		
1000 À 1249	40	73		
1250 À 1499	40	73		
1500 À 1999	58	121		

ARTICLE 5 – TARIFICATION POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Il est aussi, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, pour l'année 2020, une taxe de TROIS CENT TRENTE-SEPT dollars et TRENTE cents (337,30 \$) par unité pour l'entretien du système de traitement des eaux usées pour les usagers et de TROIS CENT TRENTE-SIX dollars et CINQUANTE ET UN cents (336,51 \$) aussi par unité pour le remboursement de la dette (voir détails des unités ci-dessous).

Description	Nombre d'unités
Logement unique ou premier logement d'un immeuble résidentiel	1
Pour chaque logement additionnel d'un immeuble résidentiel, ou pour chaque logement situé dans un immeuble commercial	1/2
Pour les commerces et industries	(cf. règlement 2010-01)
Pour chaque terrain vacant bâtissable	1/2

Tout propriétaire d'une résidence principale ou d'un commerce situé sur secteur délimité par le règlement d'emprunt 2010-01.

ARTICLE 6 – TARIFICATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Il est aussi, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, pour l'année 2020, une taxe de CINQUANTE SEPT dollars (57 \$) par unité (voir détails des unités ci-dessous) pour la collecte sélective à tous les propriétaires de résidence, commerce ou autre propriété servant de lieu de résidence principale ou résidence secondaire.

Description	Nombre d'unités
Logement / résidence principale / résidence secondaire *	1
Chalet saisonnier / commerce léger **	1/2
Commerce & industrie (moins de 10 employés)	1 1/2
Commerce & industrie (10-20 employés)	3
Institution & service	2
Exploitation agricole	1 1/2

Tout propriétaire d'une résidence principale ou d'un commerce situé sur le territoire de la municipalité doit participer à la collecte sélective et être en possession d'un bac de récupération (360 litres).

Pour les résidences secondaires, les bacs servant à la collecte sélective seront installés à l'arrière du Centre communautaire, à la gauche de l'entrepôt municipal.

ARTICLE 7 – TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il est aussi, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, pour l'année 2020, une taxe de CENT CINQUANT QUATRE dollars (154 \$) par unité (voir détails des unités ci-dessous) pour la cueillette des ordures ménagères à tous les propriétaires de résidence, commerce ou autre propriété servant de lieu de résidence principale ou résidence secondaire.

Description	Nombre d'unités
Logement / résidence principale / résidence secondaire *	1
Chalet saisonnier / commerce léger **	1/2
Commerce & industrie (moins de 10 employés)	1 1/2
Commerce & industrie (10-20 employés)	3
Institution & service	2
Exploitation agricole	1 1/2

Tout propriétaire d'une résidence principale ou d'un commerce situé sur le territoire de la municipalité doit être en possession d'un bac de récupération (360 litres).

Pour les résidences secondaires, les bacs servant à la cueillette des ordures ménagères seront installés à l'arrière du Centre communautaire, à la gauche de l'entrepôt municipal.

ARTICLE 8 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement des taxes prévues au présent règlement sont les suivantes :

- tout compte de taxes peut être acquitté en quatre versements égaux aux dates suivantes :
 - le 1^{er} avril 2020
 - le 1^{er} juin 2020
 - le 3 août 2020
 - le 1^{er} octobre 2020

ARTICLE 9 – PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 10 – TAUX D'INTÉRÊT

Les taxes dues portent intérêt à un taux de DIX HUIT POUR CENT (18 %) par an à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées. Cependant, seuls les montants des versements échus sont exigibles et portent intérêt.

ARTICLE 11 – HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le Bureau municipal est ouvert quatre jours/semaine, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h, les vendredis le bureau municipal est fermé.

ARTICLE 12 – ADOPTION DU CALENDRIER 2020

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année (résolution 19-3211), en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ses séances pour 2020, celles-ci se tiendront les lundis et débiteront à 19h :

6 janvier	6 avril	6 juillet	5 octobre
3 février	4 mai	3 août	2 novembre
2 mars	1 juin	8 septembre(mardi)	7 décembre

ARTICLE 13 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion le 2 décembre 2019

Adoption du règlement le 6 janvier 2020

Avis de publication le 7 janvier 2020

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière

≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡

Explications des unités pour les collectes :

* Logement, résidence principale	Partie d'une maison, d'un immeuble où l'on habite	1 unité	1 unité
* Résidence secondaire	Habitation habitée occasionnellement et située le long d'un chemin public DESSERVI l'hiver	1 unité	1 unité
** Chalet saisonnier et/ou camp de chasse	Habitation habitée occasionnellement et située le long d'un chemin privé ou NON DESSERVI l'hiver	1/2 unité	1/2 unité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-3225

7.15. Résolution – Avis de motion Règlement de taxation 2020-01
Un avis de motion est donné par M. Kenneth Cameron pour le règlement 2020-01 afin de fixer les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2020

8. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

19-3226

10. Levée de la séance :

La séance est levée à 19h55 par M. Claude Gagnon sous la résolution 19-3226.

Denis Dion, maire

Paméla Blais, directrice générale et secrétaire-trésorière